

CONSEIL COMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2008
Condensé des points

Préambule

Interpellation d'un citoyen (Monsieur Claude PACHEN)

1. Informations.

- Réponse à la question de Madame Florence HELLINX, Conseillère communale, lors du Conseil communal du 13 novembre 2008 quant à la limitation d'inscription d'élèves à l'école d'Heure-Le-Romain Cité.
- Réponse à la question de Monsieur Michel JEHAES, Conseiller communal quant à la sous-évaluation estimée relative aux troubles de jouissance et moraux de la Commune dans le cadre du contentieux « murs de gabions » de l'esplanade du Château.

2. Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. du 15 décembre 2008.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E.

3. Assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E. du 15 décembre 2008.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E.

4. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'INTRADEL du 16 décembre 2008.

Le Conseil communal voudra bien savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'INTRADEL.

5. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI+ du 17 décembre 2008.

Le Conseil communal voudra bien savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI+.

6. Assemblée générale statutaire du CHR du 19 décembre 2008.

Le Conseil communal voudra bien savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du CHR du 19 décembre 2008.

7. Règlement relatif à la location occasionnelle de salles – Amendement.

Suite à bon nombre de plaintes enregistrées quant aux nuisances sonores tardives de l'occupation du réfectoire de l'école communale de Hermalle-Sous-Argenteau mis en

location, il est proposé au Conseil communal de modifier le règlement communal relatif à la location des salles communales en excluant dorénavant la location de ladite salle.

8. A.S.B.L. Château d'Oupeye – Modification budgétaire – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	1.596.695,10 €
DEPENSES	:	1.557.149,09 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	195.909,79 €
BONI	:	39.546,01 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

9. A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Modification budgétaire – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	510.682,50 €
DEPENSES	:	510.680,61 €
BONI	:	1,89 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	241.600,00 €

Un subside complémentaire de 9.000 € est sollicité suite à l'augmentation du gaz.

10. Fabrique d'Eglise de Hermée – Modification budgétaire n°2 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n°2 de la Fabrique d'Eglise de Hermée arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	21.131,11 €
DEPENSES	:	21.131,11 €
SUBSIDE COMMUNAL	:	14.276,14 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

11. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire arrêtées aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	:	32.219.682,24 €
DEPENSES	:	27.299.928,76 €

SOLDE : 4.919.753,48 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES : 7.310.956,73 €
DEPENSES : 6.852.430,00 €
SOLDE : 458.526,73 €

12. Acquisition d'un copieur numérique – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Il est proposé au Conseil communal de procéder au remplacement d'une imprimante vétuste par un copieur à Beaumont et de passer un marché par procédure négociée estimé à 7.000 € en vue de l'acquisition d'une nouvelle machine et approuver le cahier spécial des charges.

13. Acquisition de matériaux pour les plaines de jeux – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Il est proposé au Conseil communal de passer un marché par procédure négociée estimé à 23.572 € T.V.A.C. en vue de l'acquisition de matériaux destinés à la mise en conformité des plaines de jeux et approuver le cahier spécial des charges.

14. Arrêt des termes d'une mission de géomètre.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée avec un Géomètre dans le cadre de la constitution du dossier du permis d'urbanisme pour l'aménagement des plaines de jeux de l'entité.

15. Aliénation d'un bien à Vivegnis.

Par décision du 11 septembre 2007, le Conseil communal a approuvé les termes d'un compromis de vente établi entre la Société SPRL BATICO et la Commune pour un terrain (pour partie) d'une superficie non mesurée de 18.000 m² sis à l'angle des rues Carpay et Pierre Blanche à Vivegnis et cadastré section B n°491/P.

Le coin de la rue Pierre Blanche et Pierre Michaux devait donc être exclu de la vente. Suite au déplacement du monument, il est proposé d'aliéner l'entièreté de la parcelle cadastrale.

16. Aménagement de voirie dans un lotissement rue Haie Martin à Hermée – Article 128 du CWATUP.

Dans le cadre de la création d'un lotissement rue Haie Martin à Hermée, le Conseil communal voudra bien :

- proposer au Collège provincial, l'élargissement local du chemin vicinal n°18 ;
- approuver les plans relatifs à la construction d'un trottoir et de deux zones de stationnement ;
- acquérir sans stipulation de prix pour cause d'utilité publique des emprises d'une contenance mesurée de 18m² 4dm² et 19m² 63dm² à prendre en façade du lotissement.

17. Questions orales.

18. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2008.

19. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une période de 6 mois débutant le 1^{er} janvier 2009.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une période de 6 mois débutant le 1^{er} janvier 2009.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une période de 6 mois débutant le 1^{er} janvier 2009.

20. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Une employée d'administration définitive du 27 au 31 octobre 2008.

21. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Une institutrice maternelle, à horaire complet.
- Une institutrice maternelle, à horaire complet.
- Une institutrice maternelle à horaire complet.
- Une institutrice maternelle à horaire complet.
- Une institutrice maternelle à raison de 18 périodes/semaine.
- Une institutrice maternelle à raison de 5 périodes/semaine.

22. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 13 novembre 2008.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU